



Rapport annuel
2019





DÉCHARGE DE RONDE SAGNE

RAPPORT ANNUEL 2019

à l'intention: des actionnaires,
des délégué(es), des offices cantonaux,
des partenaires.

CELTOR SA

Case postale 27
2710 TAVANNES
T 032 481 42 62
F 032 481 14 16
E info@celtor.ch
www.celtor.ch

HORAIRES

Du lundi au jeudi:

07h30 à 11h45

13h15 à 17h30

Vendredi et veille de fêtes:

07h30 à 11h45

13h15 à 16h30

Samedi (uniquement déchèterie):

08h00 à 11h30

TRANSPORTEURS 2019

TRANSPORTEURS	DÉCHETS
REICHERT TRANSPORTS SA 2603 Péry	Ordures ménagères, tournée verte, encombrants, papier, carton
TRAVAUX PUBLICS 2740 Moutier	Déchets urbains Moutier
FREDY HOSTETTMANN 2738 Court	Tournée spéciale branches
MEISTER NICOLAS 2340 Le Noirmont	Déchets organiques de la restauration

4 Organes

5 Organigramme

6 – 7 Personnel

8 – 9 Mot du président

10 – 17 Finances

18 – 19 Administration

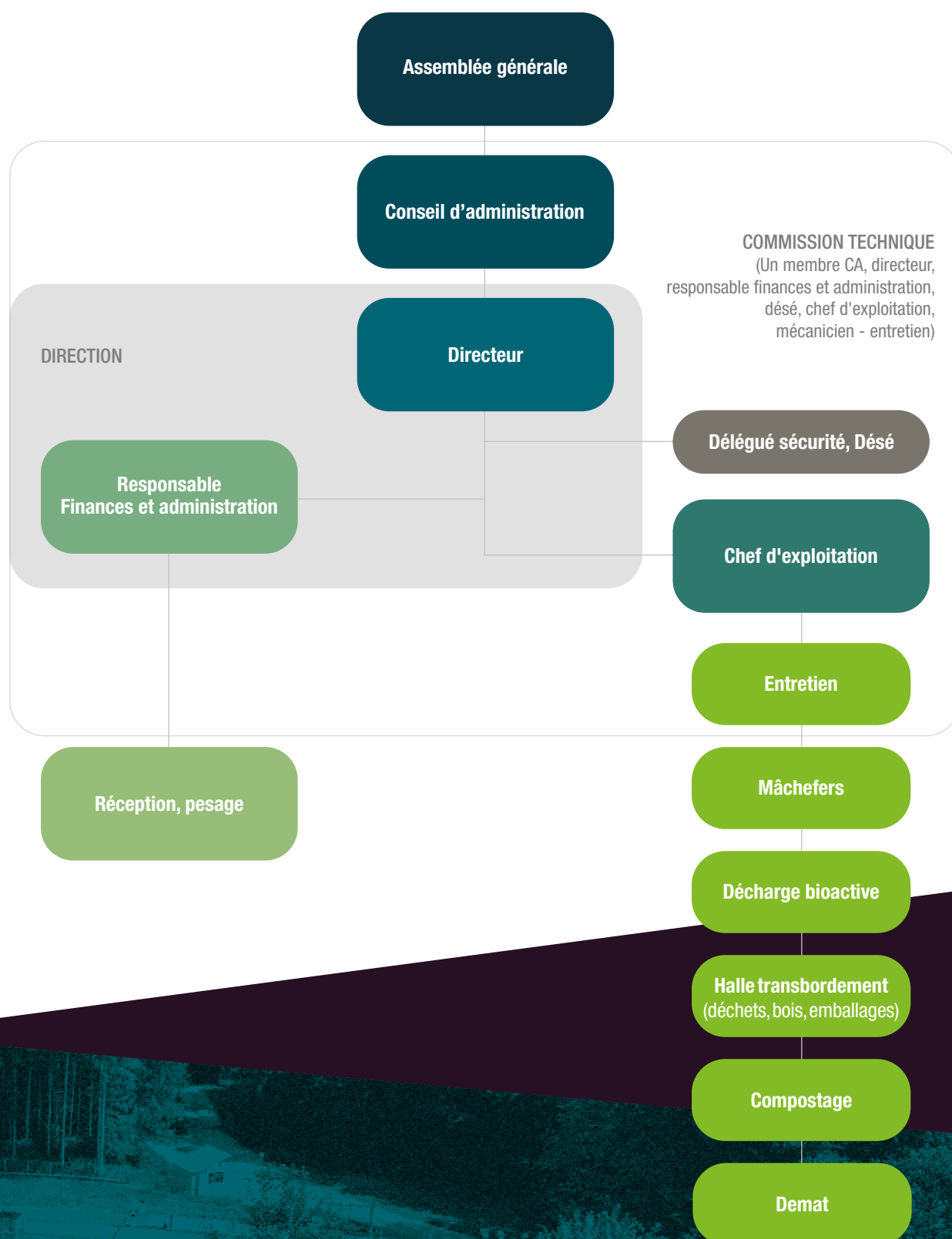
20 – 29 Exploitation

30 Le Conseil d'administration

Organes au 31.12.2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL DE FONDATION	COMMISSION TECHNIQUE	COMMISSION DE PLACEMENTS
Président	Président	Président	Président
VOGT Michel Ing. Dipl. EPFZ 2604 La Heutte	VOGT Michel 2604 La Heutte	GERBER Béat 3294 Büren an der Aare	VOGT Michel 2735 La Heutte
Vice-présidente	Vice-présidente	Vice-président (Représentant CA)	Vice-président
KUHNEN Anne-Marie Avocate 2712 Le Fuet	KUHNEN Anne-Marie 2712 Le Fuet	CLÉMENÇON Jean-Jacques 2740 Moutier	JAEGGI Moritz 2603 Péry
Membres	Membres	Membre - Désé	Membre
CLÉMENÇON Jean-Jacques Ing. Microtechn. Dipl. EPFL Conseiller municipal 2740 Moutier	GROSSENBACHER Stéphane 2732 Reconvilier	SCHÄR Daniel 2716 Sornetan	STEINER Jacques 2710 Tavannes
JAEGGI Moritz Fiduciaire 2603 Péry	JAEGGI Moritz 2603 Péry	Responsable Finances Administration	Directeur
LEUENBERGER Bernard Conseiller municipal Président de la société Le Marronnier SA 2738 Court	STEINER Jacques 2710 Tavannes	BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux	GERBER Béat 3294 Büren an der Aare
MERCERAT André Conseiller de vente Vigier Béton Seeland Jura SA 2735 Champoz	Directeur		Responsable Finances Administration
STEINER Jacques Ancien conseiller municipal Président du SETE 2710 Tavannes	GERBER Béat 3294 Büren an der Aare		BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux
Directeur	Responsable Finances Administration		ORGANE DE RÉVISION
GERBER Béat 3294 Büren an der Aare	BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux		Fiduciaire SORESA SA 2500 Bienne
Responsable Finances Administration			
BAUMGARTNER Sophie 2718 Lajoux			

Organigramme

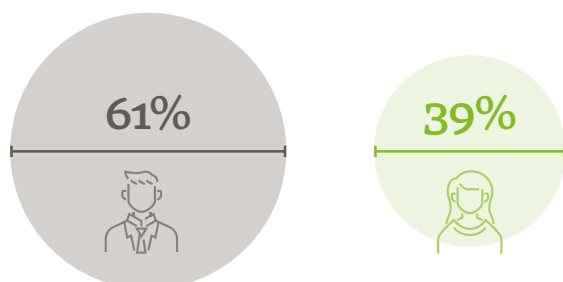


Personnel au 31.12.2019

Au 31 décembre 2019, l'effectif était de 18 collaborateurs dont huit à temps plein, trois à taux réduit, six à l'heure et une apprentie employée de commerce représentant un total de 1140%.

DIRECTION-EXPLOITATION				2018	2019
GERBER	Béat	Directeur	3294 Büren an der Aare	100%	100%
EXPLOITATION					
BALETT	Ursula	Déchèterie	2603 Péry	À l'heure	À l'heure
BARTHE	Claire-Lise	Concierge, déchèterie	2732 Saules	50%	50%
BOILLAT	Thierry	Animateur scolaire	2953 Pleujouse	À l'heure	À l'heure
BURGER	Christoph	Compostage, aide halle de transbordement	2710 Tavannes	100%	100%
DARNI	Thierry	Déchèterie	2603 Péry	À l'heure	À l'heure
FREY	Christian	Décharge mâchefers, aide halle transbordement, DEMAT (décharge matériaux)	2732 Saicourt	100%	100%
GRABER	Jean-Maurice	Déchèterie	2712 Le Fuet	À l'heure	À l'heure
HOHERMUTH	Toni	Déferailage et mâchefers	2762 Roches	-	100%
PELLISSIER	Régis	Aide halle transbordement	2615 Sonvilier	100%	100%
RÄTZ	Henriette	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	À l'heure	À l'heure
RÄTZ	Otto	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	À l'heure	À l'heure
SCHÄR	Daniel	Mécanicien, entretien machines et bâtiments, désé (délégué sécurité)	2716 Sornetan	100%	100%
WEBER	Laurent	Responsable halle de transbordement	2732 Saules	100%	100%
DIRECTION, FINANCES ET ADMINISTRATION					
BAUMGARTNER	Sophie	Responsable finances et administration	2718 Lajoux	100%	100%
ADMINISTRATION					
LINDER	Patricia	Réception - Administration - Pesage	2712 Le Fuet	70%	70%
MOOSER	Claudine	Réception - Administration - Pesage	2712 Le Fuet	60%	60%
GASSMANN	Aude	Apprentie employée de commerce	2710 Tavannes	100%	100%

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2019





ARRIVÉE

Comme mentionné dans le rapport annuel 2018, M. Béat Gerber s'est vu confirmé dans sa fonction de directeur l'an dernier. Depuis lors, les activités de l'exploitation ont continué de fonctionner en sous-effectif.

Cette situation n'était pas tenable sur du long terme. Ainsi, au 1^{er} juillet 2019, M. Toni Hohermuth a été engagé afin de renforcer l'équipe d'exploitation.

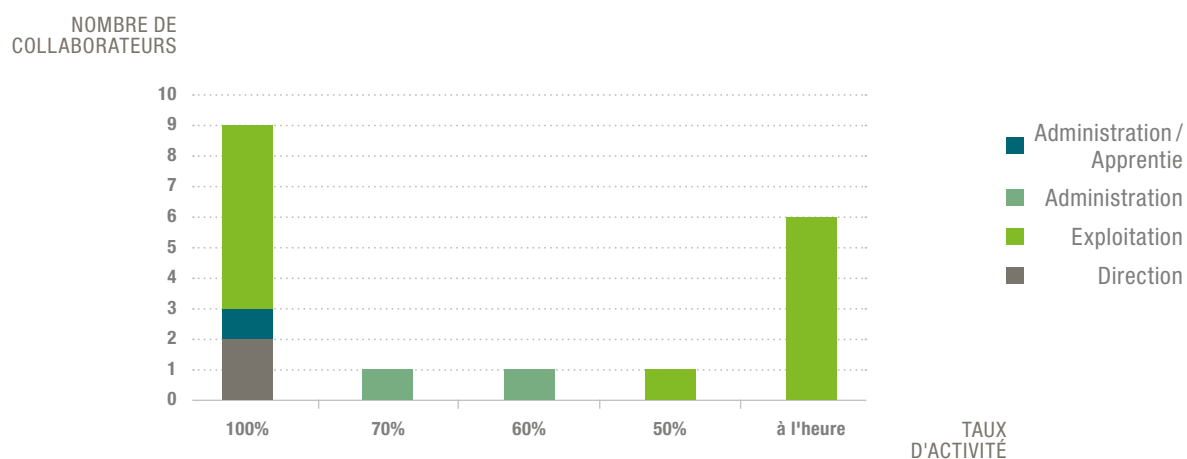
Présentation de M. Toni Hohermuth

M. Toni Hohermuth, âgé de 34 ans, vivant à Roches, a effectué un apprentissage de tôlier en carrosserie. Il a ensuite principalement travaillé comme machiniste et transporteur dans le génie civil. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

DÉPART

L'entreprise n'a connu aucun départ durant l'année 2019.

NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR TAUX D'ACTIVITÉ



Le mot du président

2019 et... la jeunesse maîtrise la marche de l'entreprise

Cette année, pas de gros travaux, mais la préparation de l'infrastructure de demain. La clôture de l'exercice est très positive malgré une légère diminution des ventes, compensée par une bonne gestion des coûts. En effet, les démêlés économiques entre les États-Unis et la Chine ont eu pour conséquence une chute drastique des prix de la plupart des matières valorisables. Ainsi, les non-ferreux extraits des mâchefers, de même que le fer, l'acier, le carton et le papier ne rapportent presque plus rien. Toutefois le grand stock de non-ferreux a encore été vendu à un prix raisonnable.

La maîtrise des coûts, à laquelle la plus grande attention est portée est, elle aussi, un élément déterminant de notre résultat qui est plus que confortable. Ce dernier nous permet d'augmenter de manière significative la provision dédiée aux futures infrastructures dans le cadre de Celtor II.

Les investissements importants se sont concentrés sur l'achat d'un nouveau télescope (machine destinée à empiler les balles de déchets), ainsi que d'une épandeuse à compost.

Les déchèteries ne désemplissent pas et l'activité a pris un régime de croisière. En effet, tout en étant élevé, le nombre de clients hebdomadaires n'est plus en augmentation et s'est stabilisé, tout en restant important.

Nous ne faisons plus de prévisions concernant l'adoption du projet Celtor II ! Il subit un va-et-vient entre les différents offices cantonaux, en particulier l'office des forêts (OFOR) et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), dont les exigences entraînent des compléments d'études pour nos bureaux d'études, ayant pour conséquence un report systématique des délais. Un point positif tout de même, les discussions avec les Bourgeoisies de Tavannes et de Reconvilier en ce qui concerne les droits de superficie semblent sur la voie de la concrétisation que nous espérons pour le début de l'année 2020.

Les containers semi-enterrés ont été posés dans de nombreuses communes, mais tardent à l'être dans toutes celles qui ont d'ores et déjà bénéficié



**Je souhaite
adresser
à tout
le personnel
un très
chaleureux
MERCI. »**

des subventions d'achat. Nous espérons que ce sont les procédures qui retardent leur mise en service et que ces projets n'ont pas été oubliés par les responsables communaux. Gageons que 2020 verra leur implantation dans toutes les communes qui se sont engagées à les installer.

Après les démarches entreprises auprès des offices communaux compétents et les discussions pragmatiques avec ces derniers, les autorisations concernant le casier type E nous ont été accordées, nous permettant d'aménager la partie sud-ouest du périmètre de Celtor pour y stocker des matériaux de ce type. Le défrichage a été organisé et l'étanchéité sera réalisée au début de l'année prochaine.

Monsieur Béat Gerber étant bien accaparé par ses nouvelles tâches de directeur, nous avons engagé un nouveau collaborateur au début juillet. Il passera dans les différents secteurs de l'entreprise, afin d'acquérir lui aussi une certaine polyvalence, en se spécialisant toutefois dans le domaine du mâchefer.

Je souhaite en conclusion adresser à tout le personnel de l'entreprise un très chaleureux «MERCI». Toute l'équipe opérationnelle s'engage jour après jour, avec efficacité dans les tâches qui lui sont confiées et le résultat de l'entreprise est aussi le fruit de son engagement.

Merci aussi aux membres du Conseil d'administration pour leur travail soutenu et leurs avis pertinents.

Michel Vogt

Président du Conseil
d'administration

Finances

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 de CHF 9'801'062 est très bon. Il est supérieur de 5.02% au chiffre d'affaires budgétisé (9'333'000).

Bien que les livraisons concernant la décharge de type E aient été inférieures aux tonnages budgétisés, les livraisons de mâchefers, d'incinérables et de la décharge de type B ont été supérieures. Les incinérables reçus se montent à 28'885 tonnes, les mâchefers à 35'101 tonnes et les matériaux de type B reçus à 10'522 tonnes. L'ensemble de ces déchets représente un montant total de CHF 5'013'334, soit 55.07% du chiffre d'affaires. Bien que les prix de vente de matériaux non ferreux et ferraille de mâchefers aient subi une baisse considérable, les tonnages expédiés ont, en revanche, doublé par rapport à ceux de l'année dernière avec 3'356 tonnes expédiées. Les charges ont également été très bien maîtrisées, elles sont souvent même inférieures au budget.

AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, INVESTISSEMENTS

Depuis 2018, la présentation des immobilisations et des provisions répond aux demandes faites par l'organe de révision. Cette année-là, un travail important a été mené au niveau de la réorganisation des provisions et des immobilisations. Les comptes ne disposent actuellement plus que d'une seule et unique provision destinée au développement du site, plus précisément aux aménagements auxquels l'entreprise devra faire face dans le cadre de Celtor II.

Comme à chaque révision des comptes, des améliorations en matière d'organisation administrative et financière sont proposées par l'organe de révision et discutées avec la direction et le Conseil d'administration. Ces prochaines années seront réalisés des travaux dans le domaine afin d'obtenir une gestion toujours plus précise des finances de Celtor SA et de sa fondation mais aussi de la société Demat JB SA.

Deux investissements importants ont eu lieu cette année, tout d'abord, l'achat d'une nouvelle épandeuse utilisée pour l'épandage du compost dans les exploitations agricoles de la région. Puis un chariot télescopique employé pour empiler les balles lors de l'emballage des déchets. Son bras de 10 mètres de long permet de les empiler en toute sécurité.

COMPTES 2019

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 9'801'062.
Les charges d'exploitation à CHF 4'498'590, les charges du personnel à CHF 1'209'951 et les autres charges à CHF 1'855'741. Ce montant comprend CHF 1'060'000 alloué à la fondation, d'où un **résultat d'exploitation 1 de CHF 2'236'780**.

À ce résultat se soustrait le résultat financier qui se monte à CHF 13'055, ce qui nous donne un **résultat d'exploitation 2 de CHF 2'223'725**.

Sont à déduire les amortissements d'un montant de CHF 1'059'561. Un **résultat d'exploitation 3 de CHF 1'164'164 est alors obtenu**.

À ce montant, nous soustrayons le résultat exceptionnel de CHF 769'517 composé principalement du bénéfice de la vente d'une machine, d'une dissolution de la provision d'un montant de CHF 101'661 concernant les mandats attribués pour l'avancement de Celtor II et d'une constitution de provision de 1 million provenant du résultat 2019. Pour rappel, cette provision est dédiée aux aménagements nécessaires en vue de Celtor II. De ce fait, nous atteignons un **résultat final de l'exercice positif de CHF 394'647**.

Il est également important de rappeler que les activités provenant du service public restent déficitaires. Les autres activités de l'entreprise permettent de maintenir une situation financière stable et saine que nous nous efforçons au quotidien de pérenniser.



RÉCEPTION | PESAGE

Résultat

Dans ces circonstances, l'exercice 2019 présente un bénéfice net de CHF 394'647. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 8'212'552 (bénéfice 2019 CHF 394'647, bénéfice reporté CHF 7'817'905).

En conclusion, le Conseil d'administration invite l'assemblée générale à :

1. Accepter les comptes de l'exercice, tels que présentés;
2. Ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019 et utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:
Report à compte nouveau:
CHF 8'212'552.-;
3. Donner décharge de sa gestion au Conseil d'administration.



Rue Ernst Schuler 5 | 2500 Biel Bienne 3
Tél. 032 328 89 10 | Fax 032 328 89 19

Av. Léopold-Robert 36 | 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 91 30 | Fax 032 910 91 39

info@fts-soresa.ch | www.fts-soresa.ch

Expert-réviseur ASP | Revisionsexperts RAB-Nr. 502 799

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tavannes

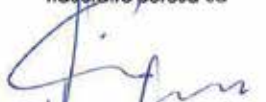
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

fiduciaire soresa sa


luc grosjean
responsable du mandat


dominik börner
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Bienne, le 3 mars 2020

Annexes: Bilan, compte de résultat, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Mitglied TREUHAND | SUISSE

BILAN AU 31.12.2019

COMPTES	au 31.12.2019	au 31.12.2018
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités, titres	9 219 432.22	8 075 972.34
Débiteurs, autres créances	1 942 907.75	1 631 902.24
Autres débiteurs	92 734.33	137 941.04
Actifs de régularisation	-	-
Total Actifs circulants	11 255 074.30	9 845 815.62
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Immobilisations financières	5 482 467.43	5 482 308.93
Immobilisations corporelles meubles	1 324 055.92	1 233 460.00
Immobilisations corporelles immeubles	4 938 200.00	5 592 200.00
Total Actifs immobilisés	11 744 723.35	12 307 968.93
TOTAL ACTIFS	22 999 797.65	22 153 784.55
COMPTES	au 31.12.2019	au 31.12.2018
PASSIFS		
DETTES		
DETTES À COURT TERME		
Créanciers sur achats et prestations	2 101 535.93	2 106 354.32
Créanciers entreprise	-846.20	-22 754.95
Autres dettes	1 036 129.61	1 115 066.72
Passifs de régularisation	29 977.52	33 505.55
Provision pour incinérables en balles	60 492.30	442 090.00
Total Dettes à court terme	3 227 289.16	3 674 261.64
DETTES À LONG TERME		
Provision	11 183 957.02	10 285 618.02
Total Dettes à long terme	11 183 957.02	10 285 618.02
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	250 000.00	250 000.00
Réserves	126 000.00	126 000.00
Bénéfice / Perte	7 817 904.89	6 990 062.81
Total Capitaux propres	8 193 904.89	7 366 062.81
Bénéfice / Perte de l'exercice	394 646.58	827 842.08
TOTAL PASSIFS	22 999 797.65	22 153 784.55

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.2019

	au 31.12.2019		2019		au 31.12.2018	
	COMPTES	%	BUDGET	%	COMPTES	%
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION						
Ventes de prestations de services	9 104 247.69		8 547 000.00		9 397 390.48	
Autres produits	790 839.55		797 000.00		795 657.49	
Déductions sur des ventes	-94 024.75		-11 000.00		-166 512.36	
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	9 801 062.49		9 333 000.00		10 026 535.61	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES						
Achats de prestations et services	4 256 805.69		4 038 000.00		4 629 747.27	
Charges d'énergie	149 619.78		150 000.00		156 668.71	
Autres charges	92 164.76		50 000.00		16 668.30	
Déductions sur achats	-		-		-	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES	4 498 590.23		4 238 000.00		4 803 084.28	
MARGE BRUTE 1	5 302 472.26	54.10%	5 095 000.00	54.59%	5 223 451.33	52.10%

	au 31.12.2019		2019		au 31.12.2018	
	COMPTES	%	BUDGET	%	COMPTES	%
CHARGES DE PERSONNEL						
Salaires exploitation	725 915.47		780 000.00		666 251.86	
Salaires administration	294 901.90		320 000.00		289 084.19	
Charges sociales	166 763.95		211 000.00		148 070.00	
Autres charges	22 370.15		30 000.00		27 188.68	
CHARGES DE PERSONNEL	1 209 951.47		1 341 000.00		1 130 594.73	
MARGE BRUTE 2	4 092 520.79	41.76%	3 754 000.00	40.22%	4 092 856.60	40.82%

	au 31.12.2019	%	2019	%	au 31.12.2018	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION						
Locations et attributions	1 120 868.96		1 056 000.00		1 161 645.47	
Entretiens, réparations, remplacements (ERR)	210 549.14		293 000.00		226 082.32	
Assurances choses, droits, taxes	87 397.85		91 000.00		80 119.80	
Énergie, eau et épuration	76 866.06		101 000.00		80 533.28	
Frais administratifs et informatique	273 363.92		403 500.00		210 058.14	
Marketing et RP	24 103.35		41 000.00		26 433.31	
Autres charges	62 591.92		75 000.00		56 737.91	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 855 741.20		2 060 500.00		1 841 610.23	
RÉSULTATS D'EXPLOITATION 1	2 236 779.59	22.82%	1 693 500.00	18.15%	2 251 246.37	22.45%

	au 31.12.2019	%	2019	%	au 31.12.2018	%
	COMPTES		BUDGET		COMPTES	
RÉSULTATS FINANCIERS						
Charges financières	35 057.98		11 000.00		17 745.10	
Produits financiers	-22 003.25		-27 000.00		-17 679.10	
RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2	2 223 724.86	22.69%	1 709 500.00	18.32%	2 251 180.37	22.45%
Amortissements	1 059 560.88		1 339 000.00		1 037 591.74	
RÉSULTATS D'EXPLOITATION 3	1 164 163.98	11.88%	370 500.00	3.97%	1 213 588.63	12.10%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	769 517.40		-130 500.00		385 746.55	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	394 646.58	4.03%	501 000.00	5.37%	827 842.08	8.26%
Charges d'impôts	-		-		-	
BÉNÉFICE	394 646.58		501 000.00		827 842.08	

ANNEXE

Celtor SA
Tavannes

Annexe

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels		
Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).		
Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels.		
2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat		
<u>Participations essentielles</u>		
Vadec SA, La Chaux-de-Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit 4.45% du capital	801'800	801'800
Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1'000, libérées à 50%, soit 51% du capital	102'000	102'000
3. Nombre de collaborateurs		
<u>Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle</u>		
Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps	pertinent	pertinent
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plein temps		
4. Propres parts du capital		
	2019	2018
	Nombre	Valeur en CHF
Propres parts du capital au début de l'exercice	10	1'000
Achat de propres parts du capital	-	-
Aliénation de propres parts du capital	-	-
Propres parts du capital à la fin de l'exercice	10	1'000

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

Celtor SA
Tavannes

Proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice

	2019 CHF	2018 CHF
À la disposition de l'Assemblée générale		
Bénéfice reporté	7'817'905	6'990'063
Bénéfice de l'exercice	394'646	827'842
<i>Bénéfice résultant du bilan</i>	<i>8'212'551</i>	<i>7'817'905</i>
Propres actions	-1'000	-1'000
<i>Propres parts du capital</i>	<i>-1'000</i>	<i>-1'000</i>
Total à la disposition de l'Assemblée générale	8'211'551	7'816'905
Proposition du Conseil d'administration		
Bénéfice résultant du bilan	8'212'551	7'817'905
Report à compte nouveau	8'212'551	7'817'905

Administration



RÉCEPTION-PESAGE

La réception est toujours et encore le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage y sont effectuées par deux collaboratrices à temps partiel. En parallèle de la réception et du pesage, elles effectuent diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide des pesages, grâce à trois ponts-bascules, est un des points forts de Celtor, unanimement apprécié par les chauffeurs, qui ne perdent ainsi pas de temps.

SÉANCES D'INFORMATION AVEC LES COMMUNES

Ces dernières se sont déroulées en avril pour la préparation de l'assemblée générale et en novembre pour la présentation du budget 2020 principalement. Lors de ces séances, les délégués de nos communes ont été informés des projets en cours , dont Celtor II. Les délégués ont également pu **prendre connaissance** de certaines statistiques au sujet du taux de fréquentation mensuel des déchèteries.



Exploitation

Constituée en 1978, Celtor SA (Centre d'élimination et de traitement des ordures) est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent des 25 communes du Jura bernois ainsi que de deux communes jurassiennes, avec un capital-actions de CHF 250'000.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconvilier (site de Ronde Sagne), Celtor bénéficie de plus de quarante ans d'expérience en matière de gestion des déchets. Elle compte 18 collaborateurs compétents et motivés. La formation continue des collaborateurs permet de gagner des compétences et permet de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets. Celtor assume également son statut de société anonyme de droit privé en mains publiques en offrant des places d'apprentissage dans le domaine administratif.

Celtor SA a pour missions le stockage, la gestion et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion des volumes de la décharge. Elle s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.

Celtor SA fournit, à ses communes actionnaires, les prestations suivantes:

- La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères).
- La collecte des déchets encombrants combustibles.
- La collecte des déchets compostables (tournée verte).
- La tournée «spéciale branches» au printemps.
- La collecte du papier et du carton.
- La collecte des déchets organiques de la restauration.
- Les déchèteries intercommunales (ouvertes le samedi de 8h à 11h30).

Celtor SA réceptionne:

- Les déchets urbains issus des entreprises, des commerces et de l'artisanat.
- Les déchets encombrants combustibles.
- Le bois traité et non traité.
- Les déchets non incinérables.
- Les balayages de routes.
- Les terres polluées.
- Les mâchefers.
- Les déchets de chantiers et de la déconstruction.
- Les dépannages inter-usines par la mise en balles de déchets urbains.



LES DÉCHETS URBAINS (ORDURES MÉNAGÈRES)

Celtor SA poursuit la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants combustibles dans ses communes actionnaires.

Les déchets encombrants d'un ménage sont les objets incinérables ne pouvant pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et être collectés de manière sélective. Ce sont des déchets urbains combustibles.

Ils sont broyés pour être évacués par rail ou par route dans différentes usines d'incinération suisses. En 2019, 5'483 tonnes d'ordures ménagères et 1'143 tonnes d'encombrants ont été collectés lors des tournées planifiées dans les communes actionnaires.

Les communes souhaitant installer des containers semi-enterrés ont pu bénéficier de subventions octroyées par Celtor. 85% des communes actionnaires de Celtor ont joui de ces subventions. Tous les containers semi-enterrés ne sont pas encore implantés, certaines communes sont confrontées à quelques problèmes afin de définir les endroits adéquats convenant à tout un chacun.

LE COMPOSTAGE

Depuis la mise en service de la halle de compostage en 1995, Celtor maîtrise parfaitement le processus du compostage grâce à ses connaissances en la matière, son savoir-faire et ses installations performantes.

Le compost de très bonne qualité remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Il y est effectué quatre analyses par année. Ce produit à haute valeur ajoutée est à la disposition des agriculteurs de la région. Cette valorisation permet également de boucler le cycle matière et d'assurer une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

Celtor a réceptionné 6'190 tonnes de déchets verts pendant l'année 2019. À titre comparatif, lors de ses débuts en 1996, 1'200 tonnes étaient réceptionnées. Vu le franc succès de la tournée spéciale «spéciale branches», qui est offerte aux citoyens, cette dernière sera maintenue jusqu'à nouvel avis. Avec les 193 tonnes récoltées en 2019, elle désengorge fortement les collectes hebdomadaires.

Comme mentionné dans le chapitre consacré aux finances, Celtor a acquis une nouvelle épandeuse à compost de marque Strautmann.

LE PAPIER ET LE CARTON

Celtor SA prend également en charge les arrivages de papier et de carton. Autant le papier que le carton sont recyclés dans leurs filières respectives, et une fois traités, ces matériaux sont remis sur le marché. Cette manière de procéder permet d'économiser des ressources naturelles, et apporte ainsi une contribution à la protection de l'environnement. Le produit de la vente du papier est reversé intégralement aux communes. En 2019, ce sont 1'022 tonnes, soit CHF 120'026 hors taxes qui ont été restitués à nos communes actionnaires.

SITUATION DU MARCHÉ DU PAPIER ET DU CARTON

Les restrictions à l'importation de matières premières secondaires en Asie et la fermeture de certaines usines européennes ont entraîné des surcapacités de papier et de carton récupérés dans le monde entier. L'ensemble de la valeur ajoutée du secteur du carton souffre d'une forte baisse des marges.

Plus de 90% de la production suisse de papier et de carton est couverte par du papier recyclé en tant que matière première à un niveau de qualité élevé. Ce recyclage durable des déchets de papier et de carton ne doit pas être compromis malgré l'effondrement des prix.

LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Suite à l'ouverture de la première déchèterie en mai 2014 située sur la décharge de Ronde Sagne, le 5 novembre 2016, les habitants du Bas-Vallon ont pris connaissance de l'ouverture d'une déchèterie placée sur le lieu de l'ancienne halle d'écorage à Rondchâtel. Cette ouverture fut possible grâce à la collaboration avec la maison Vigier, propriétaire des lieux, qui a également entrepris des travaux d'assainissement de la halle. Celtor SA, en tant que locataire, a participé aux travaux et a mis son expérience à profit. Le 1^{er} septembre 2017, la déchèterie de Ronde Sagne, à Tavannes, a été déplacée sous l'avant-toit de la halle de transbordement. Les différentes bennes présentes sous la halle ont été installées à cet endroit. Ce nouvel emplacement permet de maintenir l'aménagement durant la semaine et de laisser l'endroit sous la halle disponible pour d'autres activités de la société. Le flux des automobiles se trouve également amélioré. À cette date, de nouvelles règles de tri et d'acceptation des types de déchets sont entrées en vigueur ainsi qu'un nouvel horaire. Cette déchèterie est complémentaire aux circuits classiques de collecte et permet d'optimiser le recyclage et la valorisation des déchets.

Celtor offre une solution facile d'accès, complète et souhaite soulager les particuliers face à l'accumulation de déchets toujours plus volumineux. L'accès est limité aux particuliers provenant de toutes les communes actionnaires de Celtor. Les déchets professionnels, artisanaux, agricoles et de travaux de rénovation ne sont pas admis le samedi matin sur ses sites.

Depuis l'ouverture de cette dernière à Rondchâtel, Celtor accueille chaque samedi entre 70 et 100 usagers, avec un total de 4'024 véhicules en 2019. À Ronde Sagne, le taux de fréquentation ne cesse d'augmenter. En 2019, la déchèterie de Tavannes a accueilli 19'248 usagers. À titre comparatif, en 2018, la déchèterie de Tavannes accueillait 13'090 véhicules.

DÉCHARGE DE TYPE D LES CASIERS MÂCHEFERS

Pendant la période estivale 2016, Celtor a entrepris des travaux d'extension pour un nouveau casier de mâchefers. À l'ancien emplacement de la halle de tri, le creusage du casier a été effectué et les ordures enfouies ont été déplacées à la décharge inerte. L'étanchéification du casier a été entreprise selon une procédure bien définie dans l'Ordonnance sur la Limitation et l'Élimination des Déchets (OLED). Un bureau de géologues a accompagné les travaux et a surveillé les différentes opérations ainsi que les tests effectués. L'étanchéification prévue pour 2016, en raison de mauvaises conditions météorologiques, n'a pu être bien avancée qu'en juillet 2017, reprise et complètement finalisée en 2018. Les mâchefers sont actuellement aisément mis en place afin d'accueillir la nouvelle route cantonale qui sera construite sur une infrastructure solide, en l'occurrence une assise de mâchefers.

Les casiers de mâchefers servent à stocker les résidus résultant de l'incinération des déchets en usine de traitement et valorisation des déchets (UTVD). Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers.

Le stockage et le déferrailage des mâchefers sont et restent des points forts de Celtor. Les livraisons provenant des usines d'incinération de Vadec La Chaux-de-Fonds, Vadec Colombier, Stadtwerk Winterthur, ainsi que quelques tonnages reçus de l'usine d'incinération de Perlen représentent 35'101 tonnes en 2019. Pour le respect de l'environnement, Celtor évite les parcours de bennes vides en alimentant ces usines en déchets à incinérer et en reprenant du mâchefer en retour, et ce, par le rail ou par la route.



LE BOIS

Le bois réceptionné à Celtor est broyé au moyen d'un pré-broyeur universel du type « Terminator ». Une fois broyé, ce bois, issu principalement de la filière des chantiers ou récupéré dans les déchets encombrants des communes est donc impropre à une utilisation dans les chaufferies régionales. Le bois broyé est acheminé vers de grandes chaufferies spécialisées ou envoyé dans des usines fabriquant des panneaux agglomérés. Ces dernières valorisent la matière livrée par Celtor sous forme d'énergie thermique, de production électrique et de matériel de construction, ce qui contribue grandement à la protection de l'environnement. À travers ses partenariats avec ces entreprises, Celtor a pu valoriser 4'018 tonnes de bois pendant l'année 2019.

LE DÉFERRAILLAGE

Les premiers essais de déferrailage chez Celtor datent de 1994. Il s'agit de la valorisation des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Grâce à une installation performante et à un savoir-faire pointu, Celtor SA s'est forgé une réputation de premier plan avec un taux de récupération et de valorisation élevé des matériaux recyclés. L'installation actuelle donne entière satisfaction et fonctionne parfaitement. Des idées nouvelles sont cependant en réflexion afin de moderniser les installations actuelles et de suivre l'évolution de l'état de la technique.

Le déferrailage a permis d'extraire et de vendre 2'701 tonnes de ferraille ainsi que 522 tonnes de matériaux non ferreux.

DÉCHARGE DE TYPE E LE CASIER BIOACTIF

Cette année, Celtor a réceptionné 12'209 tonnes de déchets stockés en décharge de type E. Sur ces 12'209 tonnes, 4'788 tonnes sont des terres contaminées. Les matériaux enfouis dans le casier bioactif y sont stockés de manière définitive. Ces matériaux sont soumis à un suivi strict. La procédure est définie de manière précise dans la nouvelle OLED. Il s'agit essentiellement de matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, ainsi que de démolitions contenant de l'amiante.

Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'OLED définit notamment les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. Celtor SA dispose évidemment d'une telle autorisation. Cette dernière est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales. Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor SA, le détenteur de ces matériaux doit obtenir une autorisation particulière du canton. Cette autorisation est ensuite remise à Celtor SA. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.

DÉCHARGE DE TYPE B LE CASIER DCMI

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier de type B (décharge contrôlée pour matériaux inertes). Il s'agit essentiellement de minéraux non pollués ou très légèrement pollués. Par matériaux d'excavation, nous entendons les matériaux propres excavés lors de travaux de génie civil ou de construction tels que fouilles, tunnels, cavernes et galeries. Comme pour les autres casiers, avec la nouvelle OLED, les directives concernant les teneurs maximales en polluants à respecter deviennent de plus en plus sévères.

Cette année, Celtor a réceptionné 10'522 tonnes de matériaux inertes dans le casier de type B construit durant l'année 2013.



LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DE DEMAT-JB SA

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA (décharge de matériaux), nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, la gestion et la revente des déchets de chantier. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux de remblayage dans le bâtiment ou dans les revêtements routiers.

Ces déchets sont triés, concassés et tamisés selon des normes strictes de protection de l'environnement. Une fois ces opérations effectuées, ces déchets minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil (substituts de gravier, éléments de remblayage, fonds de coffre, pistes provisoires, etc.) en tenant compte de quelques restrictions d'utilisation (eaux souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains). En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et de préserver en même temps le volume exploitable des décharges actuelles. De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et la valorisation de ces matériaux.

Cette année, comme l'année passée, la vente des matériaux recyclés est inférieure à la réception, atteignant 10'657 tonnes, tous matériaux confondus, contre 12'489 tonnes réceptionnées.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.



LA MISE EN BALLES DE DÉCHETS URBAINS (BALA-PRESS)

Cela fait maintenant dix-neuf ans que l'interdiction de mise en décharge des déchets combustibles est entrée en vigueur. La Bala-Press permet la mise en balles des déchets urbains. En procédant de cette façon, les balles peuvent être stockées en attendant d'être incinérées. Une balle pèse environ 700 kilos et représente un volume d'1m³.

La solution d'emballer et de stocker les déchets a été mise en place dans le but d'éviter le surplus ou le manque de ceux-ci dans les usines d'incinération. Cette manière de procéder permet d'obtenir un approvisionnement constant et lisse des usines d'incinération. Les déchets sont utilisés pour alimenter un réseau de chauffage à distance et produire de l'énergie. De ce fait, les usines sont confrontées à un manque de déchets en hiver et à un surplus en été. Grâce à ce principe, il est possible de stocker proprement le surplus d'ordures durant l'été et d'approvisionner rapidement les usines durant l'hiver. L'emballage des déchets est également utile lors de pannes ou de révisions des usines d'incinération.

Comme mentionné dans le chapitre consacré aux finances, Celtor a investi dans un nouveau chariot télescopique afin d'effectuer le travail d'empilage des balles rondes en toute sécurité. Cette machine de marque DIECI pèse 14 tonnes et possède un bras de 10 mètres de long.

HALLE DE TRANSBORDEMENT

L'emplacement actuel de la halle de tri (déplacée en 2015) présente un net avantage au niveau des trajets effectués par les utilisateurs qui se trouvent grandement réduits. Les flux de circulation sont ainsi limités sur l'ensemble du site.

Sous cette halle sont actuellement triés le papier, le carton, le bois propre, les déchets incinérables ainsi que la ferraille. La déchèterie déplacée à l'arrière de la halle, endroit prévu initialement, dispose de différents containers et récipients spécifiques afin de permettre un tri sélectif.



LES RAMASSAGES ET TRANSPORTS

En 2019, l'entreprise Reichert SA à Péry s'est occupée du ramassage de la tournée verte, des ordures ménagères, des encombrants, du papier et du carton, alors que l'entreprise Fredy Hostettmann, à Court, s'est chargée de la tournée spéciale branches. La maison Meister Recycling, au Noirmont, se charge du ramassage des déchets de la restauration. L'appel d'offres concernant le nouveau contrat de ramassage et de transport des ordures ménagères et des déchets verts entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et ce, pour cinq ans, a été remporté par l'entreprise Reichert SA.

Chaque année, nous rappelons aux communes l'entretien des points de collecte officiels et aux citoyens l'élagage des arbres de manière à faciliter et à soutenir le travail des équipes de ramassage.

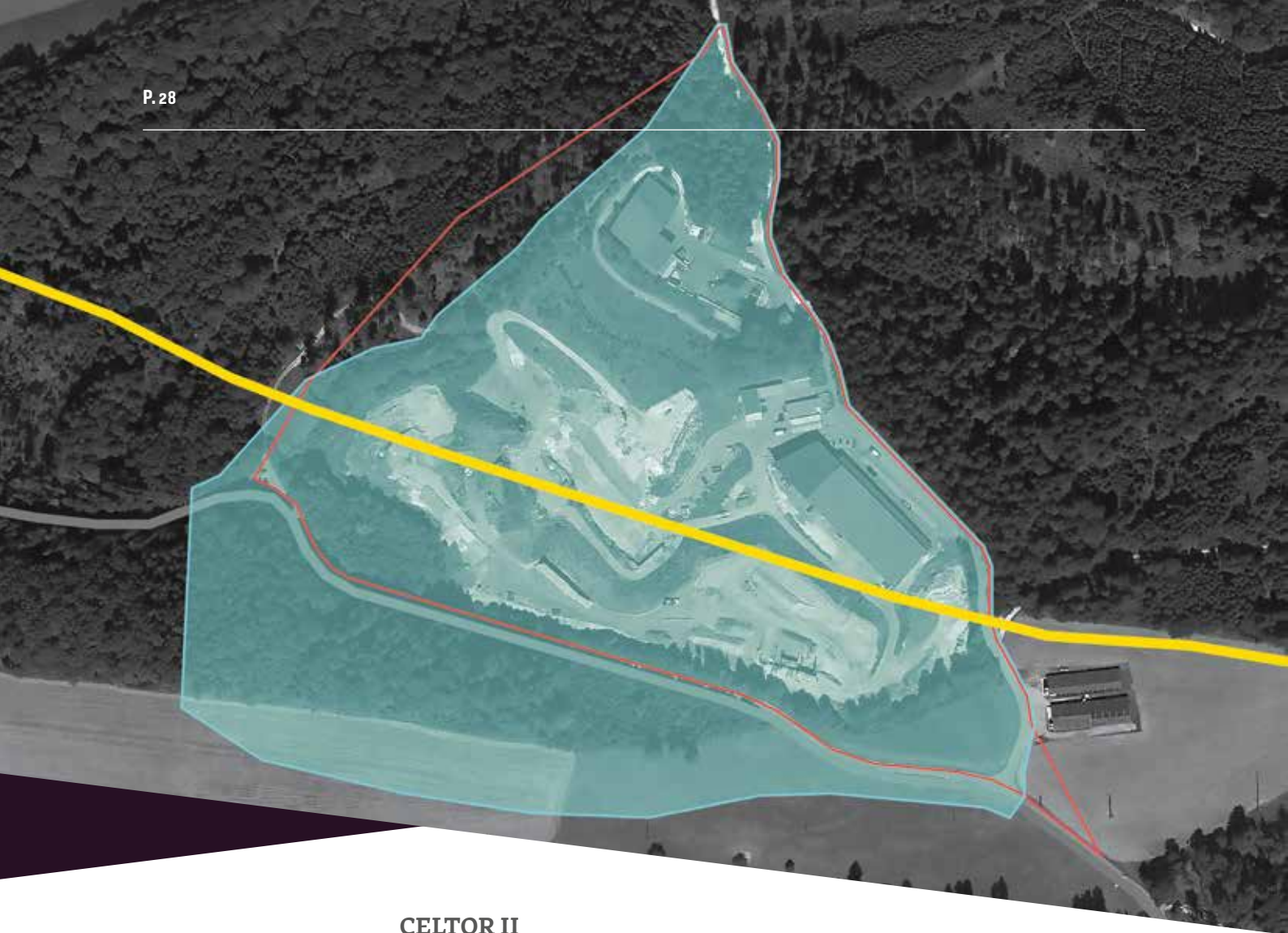
LOCATION CONTAINERS-PRESSE

L'année 2018 est la dernière année régie sous le total monopole communal. Depuis 2019, les entreprises ou groupes employant plus de 250 collaborateurs à temps plein ne sont plus soumis au monopole et doivent éliminer leurs déchets par d'autres canaux. À ce titre, Celtor SA propose, en location, des containers-presse pouvant accueillir des déchets tels que le papier, le carton ou des incinérables. Ils sont mis à disposition et livrés chez le client par Celtor. Lorsque le container est plein, sur un appel téléphonique de la part du client, Celtor se charge de l'organisation de la vidange en collaboration avec un transporteur régional.

SÉCURITÉ

Chaque année, de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurité sont édictés par l'ASI. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprises pour la sécurité au travail. Ces nouvelles mesures sont ensuite adaptées aux exigences qui touchent Celtor SA par l'intermédiaire de notre mécanicien, M. Daniel Schär, en tant que délégué sécurité (désé) du site. À ce titre, il suit régulièrement les cours nécessaires à cette fonction. Aucun accident professionnel ou non professionnel n'est à déplorer pour l'année 2019.





CELTOR II

Afin de pérenniser ses activités et de répondre aux besoins régionaux, Celtor poursuit toujours son projet d'extension appelé «CELTOR II» (surface de 39'600 m² pour un volume de 1'370'000 m³) de la décharge de Ronde Sagne au sud de cette dernière.

Les principaux éléments du projet sont le déplacement de la route cantonale au centre de la décharge et la construction de deux nouveaux casiers de stockage (DCMI et mâchefers).

La réalisation des casiers se fera par étapes en fonction de l'évolution des marchés pour s'achever en 2065 par la remise en état finale de l'ensemble du site de Ronde Sagne.

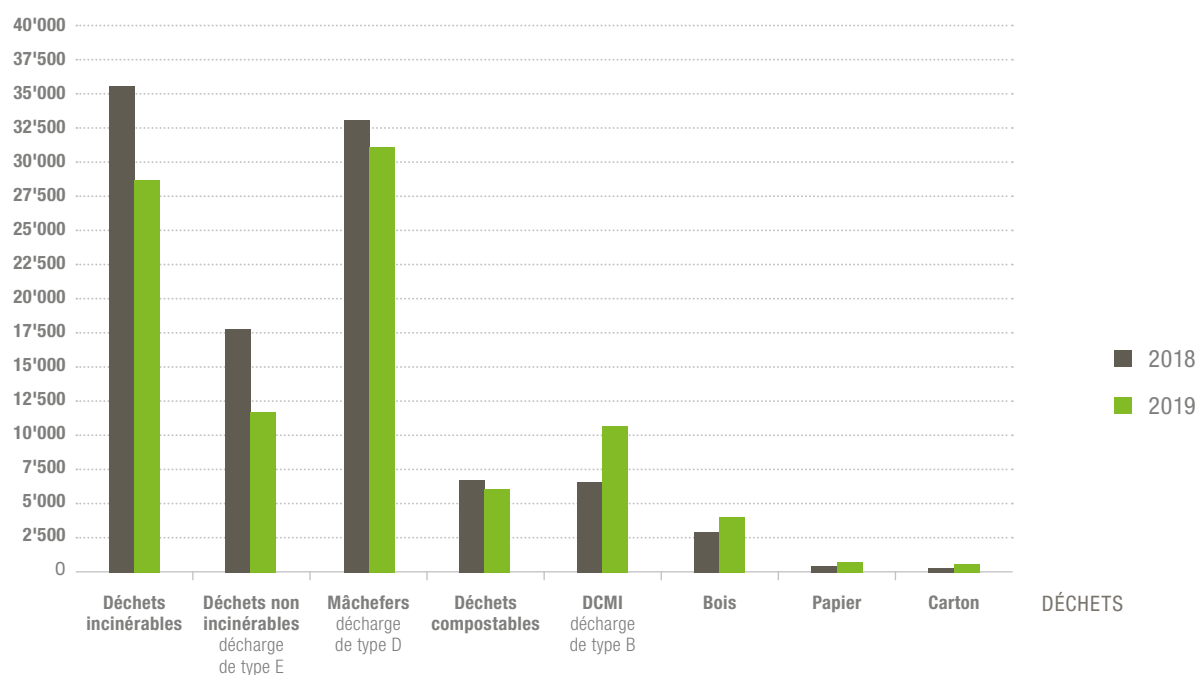
Dans le cadre du Rapport d'enquête préliminaire (REP), l'Office cantonal de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) a rendu sa décision (synthèse des prises de position des services cantonaux de protection de l'environnement) le 8 septembre 2015 en résumant le dossier de la façon suivante :

« Pour le moment, les services spécialisés n'ont fondamentalement pas d'objection à formuler par rapport au projet, ce qui permet d'envisager que le projet puisse être réalisé conformément aux normes de protection de l'environnement en vigueur. »

Partant de cette décision et de l'Information à la population de fin 2015, les années 2016 et 2017 ont été consacrées à affiner le projet en particulier dans les domaines du défrichement (déboisement, reboisement, compensations), de la nature (propositions de compensations, accord des propriétaires des biens-fonds concernés) et des procédures administratives en matière d'autorisation de construire et de durée légale d'exploitation. L'Examen préalable a été examiné par l'OACOT. Cette année, suite à cet examen, le projet Celtor II a été complété par quelques adaptations. Une réponse de l'OACOT est actuellement attendue.

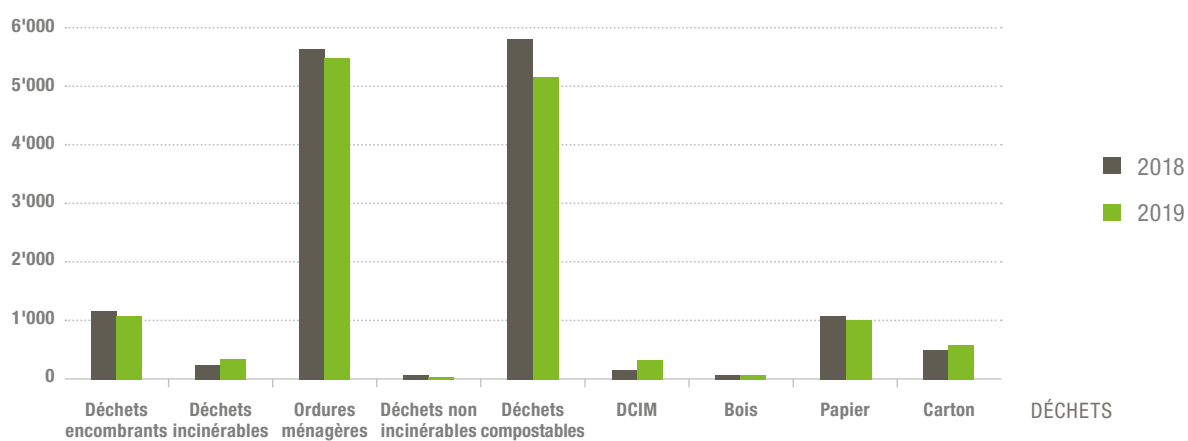
STATISTIQUES ANNUELLES (TOUS LES DÉCHETS – COMMUNES ET AUTRES)

TONNES



STATISTIQUES ANNUELLES (UNIQUEMENT COMMUNES)

TONNES



Conseil d'administration



Membre
CLÉMENÇON
Jean-Jacques
Moutier

Membre
MERCERAT
André
Champoz

**Vice-
présidente**
KUHNEN
Anne-Marie
Le Fuet

Président
VOGT
Michel
La Heutte

Membre
STEINER
Jacques
Tavannes

Membre
LEUENBERGER
Bernard
Court

Membre
JAEGGI
Moritz
Péry





CELTOR SA

Case postale 27

2710 TAVANNES

www.celtor.ch